

La présente décision
affichée le 17 juin 2022
et transmise au représentant de l'État le 16 juin 2022
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 14 JUIN 2022 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt deux, le mardi 14 juin à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à Parçay-Meslay,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Présents : (13)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre-Alain ROIRON

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Jacques PAOLETTI

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Pierre SOLON

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Alain BENARD, Daniel SANS-CHAGRIN

Absents : (41)

Guillaume CRÉPIN, Delphine BENASSY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER, Guillaume PELTIER, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE

Personnes ayant donné pouvoir : (8)

Philippe MERCIER à Alain PROT

Michel GUIMONET à Sylvie GINER

Nicolas HASLÉ à Pierre SOLON

Hubert AZEMARD à Jacques PAOLETTI

Régis SOYER à Alain PROT

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Henry LEMAIGNEN à Pierre SOLON

Jocelyn GARCONNET à Sylvie GINER

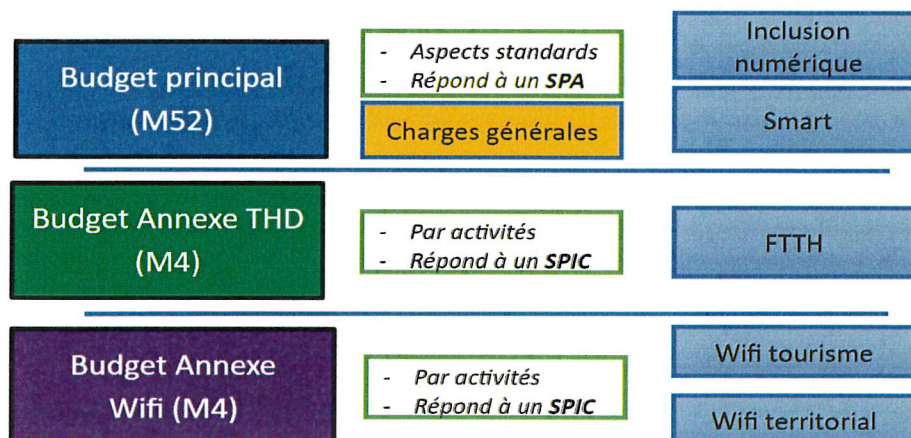
Pour : 21 (34 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2021

Outre le contexte sanitaire, l'année 2021 a été marquée par plusieurs évènements :

- la poursuite du déploiement du réseau Val de Loire wifi public sur les sites touristiques avec 108 sites déployés sur 2021 et la célébration de la 200^e borne wifi à Mennetou-sur-Cher en février,
- l'avancement du déploiement de la fibre (125 000 prises au 31/12/21) et la célébration de l'inauguration de la 110 000^e prise le 10 décembre 2021 à Coulommiers-la-Tour,
- la perception de la subvention de l'Etat sur la composante montées en Débit et passeport inclusion numérique (3 840 705 €),
- la perception du crédit de TVA à hauteur de 1 675 335 €.

Rappel de la structure budgétaire



SPA : Service Public Administratif FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation SPIC : Service Public Industriel et Commercial

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

A. Investissement

1. Dépenses : 120 458,15 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Une infrastructure opérationnelle pour construire la stratégie de territoire intelligent

Le Syndicat a mis en place une infrastructure destinée à héberger différentes données, de type big data. Cette dernière est hébergée chez OVH (cf fonctionnement).

Pour la sécurisation de cette dernière, le prestataire du Syndicat a préconisé plusieurs actions qui ont été mises en œuvre courant 2021 : l'infrastructure ne communique qu'avec celles des partenaires et collaborateurs du SMO à travers des tunnels sécurisés : l'authentification se fait à travers un identifiant et un mot de passe fort et les données qui transitent sont cryptées.

De plus, des ateliers de cadrage ont été effectués avec Umanis (6 408 €) préalablement à la phase d'installation et de montage de la plateforme (27 168 €).

Suite à cela, une phase de "build", montage de capteurs mesurant certains indicateurs (4 320 €) a été réalisée pour superviser la plateforme et réagir en conséquence afin de la maintenir en conditions opérationnelles.

Les données stockées sur la plateforme sont injectées ensuite dans notre outil de datavisualisation.

En effet, début mai, la plateforme Data Val de Loire, présentée en Conseil syndical du 25 février 2021 a été lancée. Data Val de Loire est une plateforme de datavisualisation des données issues des bornes wifi

installées sur le territoire, conformément au traitement des données autorisé par le RGPD. Il s'agit d'un outil à accès réservé. Elle est financée par le Fonds Usage Numérique de la convention de DSP.

Open Data

Avec la loi dite « Lemaire » promulguée le 7 octobre 2016, l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

Le Syndicat s'inscrit pleinement dans cette démarche et a mis à disposition, le 31 mai 2021, les coordonnées géographiques des bornes wifi diffusant le signal Val de Loire wifi public sur le territoire et le plan de raccordement annuel à la fibre sur les deux départements.

La solution technique choisie par le Conseil régional (OpenDataSoft) offre la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitent de publier directement leurs données sur le portail de la Région ou d'ouvrir un « sous-domaine » du portail régional <https://data.centrevaldeloire.fr> qui leur est réservé. Le Syndicat a donc signé une convention avec la Région Centre-Val de Loire le 9 février 2021. Cette dernière détermine les modalités de publication des données, les engagements du partenaire et les modalités de publication dans un sous-domaine. Elle est conclue à titre gratuit. À noter, l'acquisition directe d'un sous-domaine particulier et les licences ont été prises en charge par le Syndicat (1 200 €).

Divers (licences/hébergement)

L'hébergement, la maintenance et le renouvellement des noms de domaine du site internet Val de Loire Numérique et du site internet Smart Val de Loire ont coûté 2 395,20 €.

En fin d'année 2020, un travail sur la dématérialisation des convocations aux instances a été effectué. Une plateforme Fast-Elus a été mise en place. Elle permet l'envoi dématérialisé des documents transmis aux élus comme notamment les convocations aux instances (5 280 €). La transmission des actes par voie dématérialisée à la préfecture coûte annuellement 390 €. Les licences du logiciel paie et du logiciel facturation du SPIC wifi ont coûté 1 699,86 € en 2021.

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

Les subventions versées par le Syndicat aux particuliers et entreprises dans le cadre du passeport inclusion numérique s'élèvent à 27 564,49 €.

Au titre du département du Loir-et-Cher, 7 849,97 € de subventions ont été versées en 2021, représentant 19 dossiers. Au titre du département d'Indre-et-Loire, 19 714,52 € de subventions ont été versées, représentant 48 dossiers. La différence entre les deux départements s'explique par la bonne qualité du réseau cuivre en raison du nombre de montées en débit construites sur chaque territoire (une centaine dans le Loir-et-Cher et une trentaine dans l'Indre-et-Loire).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Des outils informatiques ont été acquis pour 2 978,86 € notamment des outils de visioconférences pour les locaux de Blois et Tours et du petit matériel informatique. Les dépenses d'équipements des locaux se sont élevées à 531,64 € avec notamment du mobilier.

En fin d'année 2020, le Syndicat a acquis un véhicule, la facture a été reçue en début d'année 2021 (15 875,60 €).

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert en sections

L'amortissement des subventions reçues représente 12 609 €.

2. Recettes : 3 981 499,51 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Conformément à la convention de financement entre le Syndicat et le Département d'Indre-et-Loire, ce dernier a versé sa participation au financement des passeports inclusion numérique d'Indre-et-Loire soit 19 391,37 € (sur 38 782,74 € de passeports versés en 2020).

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a été signée courant 2020. Le Syndicat a réalisé fin 2020 une demande de versement au titre des montées en débit du Loir-et-Cher et des passeports inclusion numérique. La subvention a été perçue et soldée en 2021 pour un montant de 3 840 705 € (12 705 € pour l'inclusion numérique et 3 828 000 € pour les montées en débit du Loir-et-Cher).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les demandes du Syndicat n'avaient pas été traitées par les services de la Préfecture dans l'attente d'une régularisation sur la TVA des montées en débit. Ces dernières ont été finalisées fin 2020. En 2021, le Syndicat a donc perçu au total 16 415,27 € de FCTVA au titre des dépenses réalisées de 2016 à 2019.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Les amortissements 2021 se sont élevés à 104 987,87 € au titre des équipements informatiques, mobiliers, véhicules et équipements divers du Syndicat.

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 1 201 442,19 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les frais de structure représentent 138 617,01 €. Ils sont constitués principalement des loyers et charges (53 490,71 €), de la location de matériel dont principalement les véhicules (30 474,41 €), des frais de parkings, de reproduction/impression (8 493,92 €), télépéages et des remboursements de frais (8 348,70 €), des cotisations (6 910 €), des frais de télécommunications (6 240,48 €), de l'assurance responsabilité civile (4 710,31 €), du carburant (4 164,54 €), de formations (3 177 €), de fournitures administratives (2 350,07 €), etc.

Les autres dépenses correspondent à des études et des prestations (40 813,56 €) dont notamment :

- Assistance au recrutement d'un Directeur Général des Services (12 000 €),
- Un budget au titre de la communication (reportage photos, conférence de presse, newsletter FttH, newsletter Smart Val de Loire, rapport d'activités, etc.) soit 10 081,20 €,
- Travaux sur la mise en conformité au RGPD (5 400 €).

Chapitre 012 : Charges de personnel

La crise sanitaire, liée à l'épidémie de Covid 19, est venue perturber l'année 2021. De plus, le Syndicat a connu d'importantes évolutions dans sa masse salariale :

- Olivier Legros a rejoint l'équipe le 7 juin 2021 pour exercer les fonctions de Directeur général des services suite au départ de Cédric Bellan. Afin d'accompagner au mieux cette transition, Maud Lagneau, Directrice adjointe, a assuré l'intérim de la Direction du Syndicat pendant une partie significative du premier semestre 2021.
- Virginie Pinault a rejoint l'équipe le 17 mai 2021 en tant que référente administrative wifi (poste créé par délibération du 28 janvier 2021).

- Annie Pepermans, recrutée depuis le 3 décembre 2018, en tant que Directrice Smart Val de Loire a quitté le Syndicat le 1^{er} septembre 2021.
- Aurélie Boissier, initialement cheffe de projet sur le Loir-et-Cher exerce depuis le départ d'Annie Pepermans la fonction de cheffe de projet Smart Val de Loire et pilote le déploiement du réseau Val de Loire wifi public sur les deux départements.
- Laura Mirq, recrutée le 1^{er} juin 2020, pour un contrat d'un an, pour le poste de chargée de communication, a quitté le Syndicat le 31 mai 2021.

Les charges de personnels se sont élevées à 788 656,29 € sur 800 000€ budgétés en 2021.

Val de Loire Numérique compte 14 ETP pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : un DGS, deux assistantes, deux chargés d'affaires Très Haut Débit, un chargé d'affaires Wifi, un chef de projet Données et infrastructure Big Data sous la responsabilité du Directeur technique, une gestionnaire Finances et commande publique, une gestionnaire Ressources humaines et administration générale et une référente administrative wifi sous la responsabilité de la Directrice adjointe, un chargé de projet Val de Loire wifi public sous la responsabilité de la cheffe de projet Smart Val de Loire.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Le Syndicat a versé une subvention de 25 000 € à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires conformément à la convention votée le 26 octobre 2018 et à l'avenant 3 du 27 octobre 2021. En décembre 2021, le Syndicat a ainsi mis en place des accès à l'attention des élus pour suivre le déploiement de la fibre et du wifi.

Les dépenses d'informatique "en nuage (cloud)" sont éligibles au FCTVA et doivent être comptabilisées au compte 65 afin de pouvoir prétendre à un remboursement en N+2. Cela concerne, pour le Syndicat les dépenses relatives à l'hébergement de l'infrastructure (12 618,03 €) et sa maintenance (24 624 €).

Une régularisation liée au prélèvement à la source a été réalisée à hauteur de 0,82 € ainsi qu'une régularisation de TVA en fin d'année d'un montant de 0,31 €.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Une subvention d'équilibre a été versée au budget annexe Wifi public Val de Loire, d'un montant de 39 305,30 € conformément aux délibérations du 7 février et du 4 juin 2019 pour la prise en charge par le Syndicat des frais de fonctionnement et des études d'investissement de ce budget.

En fin d'année 2020, le Syndicat a effectué des régularisations de TVA relatives aux dépenses sur les montées en débits. Cette dernière avait pour finalité de faire apparaître la TVA sur le compte fiscal du Syndicat. Ainsi, il a été procédé, en mars 2021, à une demande de remboursement du crédit de TVA à hauteur de 1 702 154 € (non budgétaire - impact en trésorerie). Cette dernière a été accordée pour un montant de 1 675 335 €. Le remboursement étant partiel, un mandat de 26 819 € a été réalisé.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. recettes investissement (I. A investissements 2 recettes)

2. Recettes : 1 840 360,34 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Conformément à la délibération du 1er décembre 2020, le budget principal a facturé 37 275,49 € aux budgets annexes au titre des moyens généraux et 529 300 € au titre des frais de personnel (soit 323 400,28 € au budget annexe THD et 243 175,21 € au budget annexe Wifi).

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation

Participation des membres : conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collègue contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement. Conformément à ce qui a été voté lors du budget primitif, la participation des membres a été augmentée afin de financer un nouveau poste pour le wifi 37/41 (45 K€). La contribution des membres a été en 2021 de 115 400 € par collègue (contre 106 400 € en 2020). Cette évolution de 8,5 % fait suite à une diminution de 5 % sur deux années consécutives (2018 et 2019).

Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

Conformément à l'article 5.7 de la convention de la DSP, Val de Loire Fibre s'acquitte d'une redevance au titre des équipements mis à disposition par le Syndicat (montées en débit) soit 676 293,53 € HT en 2021. Une régularisation liée au prélèvement à la source a été réalisée à hauteur de 1,40 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Sodexo a effectué un remboursement de 87,58 € au Syndicat au titre de tickets restaurants non utilisés. Une annulation de rattachement a été effectuée au cours de l'exercice 2021 d'un montant de 390 €.

Chapitre 013 : Atténuations de charge

L'attribution de tickets restaurants aux agents nécessite une écriture comptable en dépenses et recettes (7 403,34 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre section

cf. dépenses d'investissement (I. A investissements 1 dépenses)

C. Les résultats 2021

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	120 458,15	1 201 442,19
Recettes 2021	3 981 499,51	1 840 360,34
Résultat de l'exercice 2021	3 861 041,36	638 918,15
Résultat 2020 reporté	3 045 027,55	2 393 399,14
Résultat de clôture 2021	6 906 068,91	3 032 317,29
	9 938 386,20	

Le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement de 3 032 317,29 € s'explique principalement par la reprise du résultat de 2020 (2 393 399,14 €).

Le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement (6 906 068,91 €) s'explique d'une part, par la reprise du résultat de 2020 (3 045 027,55 €) et d'autre part par le versement de la subvention de l'État relatif aux Montées en débit et au passeport inclusion numérique (3 840 705 €).

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 4 281 597 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Afin de disposer d'un accompagnement sur le suivi de la DSP, tant sur les aspects technique et financier (lot 1) que juridique (lot 2), le Syndicat a lancé une procédure puis attribué un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Ce dernier a été notifié le 8 février 2021 aux cabinets Tactis, Klopfer (lot 1) et Latournerie Wolfrom Avocats (lot 2).

En 2021, cet accompagnement intègre le contrôle des documents techniques (APD, DOE) remis par Val de Loire Fibre, des contrôles terrains, un accompagnement stratégique notamment au titre des comités de projets, des avenants 4 et 5 et l'analyse du compte rendu annuel de 2020. Ces dépenses s'élèvent à 158 230 €, contre 353 737 € en 2020, elles sont financées par la redevance de frais de contrôle. Après une phase d'industrialisation et de production d'un grand nombre d'études en 2020, le Syndicat a reçu moins de livrables en 2021 (environ 500 contre 1500 en 2020). De plus, après la mise en place de nombreux audits en 2020 pour suivre la phase d'industrialisation, le Syndicat a réduit la quantité des contrôles terrain effectués. Enfin, il a internalisé certains contrôles terrain ou analyse d'études.

Les frais d'insertion pour le renouvellement du marché du suivi de la DSP et les avis de modifications de la DSP ont coûté 1 350 €. Le Syndicat a fait appel au cabinet Agora Avocats Associés pour un accompagnement juridique sur l'analyse des offres du marché relatif au suivi de la DSP (3 000 €).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

La Délégation de Service Public : en 2020, le coût du projet était de 489,9 M€. Un avenant n°4 en 2021 est venu ajuster le coût du projet à 560 M€. La participation publique totale n'a pas été modifiée et s'élève à **52,4 M€**.

La subvention publique se décompose en deux parties : le premier établissement soit 26,1 M€ et le raccordement final soit 26,3 M€ (au titre des raccordements standards, le montant unitaire est de 85 € au titre des raccordements longs, le montant unitaire est de 800 €).

Versements des subventions auprès de Val de Loire Fibre :

	Loir-et-Cher	Indre-et-Loire	Total versé au 31/12/2021	dont exercice 2021
1er versement à la signature de la convention	1 248 790 €	1 352 856 €	2 601 646 €	0 €
Raccordements	435 625 €	1 402 670 €	1 838 295 €	1 724 480 €
IPE	568 148 €	948 836 €	1 516 984 €	1 516 984 €
TOTAL	2 252 563 €	3 704 362 €	5 956 925 €	3 241 464 €

Au total, sur les 52,4 M€ de subvention publique, le Syndicat a versé 5 956 925 € au 31 décembre 2021.

Chapitre 040 : Opérations d'ordres de transfert entre section

Le Syndicat a amorti les subventions reçues de ses partenaires soit 877 553 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Recettes : 1 857 796 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Pour mémoire, suite à l'attribution de la DSP et à la contribution importante du délégataire, l'ensemble des participations des collectivités a été révisé à la baisse. Par délibération d'octobre 2018, les plans de financements ont été actualisés.

La participation des membres au déploiement de la fibre a été perçue pour 1 656 671 € :

- Région Centre-Val de Loire : 391 800 € au titre de l'Indre-et-Loire (la participation totale de la Région est de 449 500 € dont 115 400 € pour les deux départements en fonctionnement). La participation au titre du Loir-et-Cher a été soldée en 2019,
- EPCI Indre-et-Loire : 1 205 856 €,
- EPCI Loir-et-Cher : 59 015 €.

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements relatives aux frais d'études et frais d'insertion s'élèvent à 201 125 € (recettes d'investissement = dépenses de fonctionnement).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 596 815,89 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le Syndicat a géré en direct des zones d'activités jusqu'au 1^{er} octobre 2020 avant de les mettre en affermage auprès du Délégataire. En 2021, il a en charge une dernière zone d'activités (ZA Portes de Chambord à Mer). Il a ainsi payé les frais de fourniture électrique (874,20 €). De plus, une intervention de réparation suite à une dégradation a été nécessaire sur cette armoire (4 670 €).

Il a été versé à l'Office National des Forêts (ONF) 8 209,41 € au titre des redevances d'occupation du domaine public sur le site de la Ferme de Boulogne (facturé ensuite au site).

En concertation avec le Département de Loir-et-Cher, le Syndicat a prévu de recourir au dispositif des clauses d'insertion, ainsi la convention de DSP réserve un minimum de 140 000 heures de travail (63 900 heures pour le Loir-et-Cher) à l'insertion professionnelle dont 120 000 heures (54 900 heures pour le Loir-et-Cher) en période de premier établissement du réseau. Par un marché public, le Syndicat a confié en 2020 ce contrôle à la Maison de l'Emploi du Blaisois. Le suivi a coûté 39 837 € en 2021 ce montant représente le suivi du deuxième semestre 2020 et celui du premier semestre 2021 (51 658 heures). Le Département verse une contribution au Syndicat pour la prise en charge de ces frais (cf supra).

En 2021, la société Tactis a procédé au transfert de l'outil de suivi des livrables fournis par le Délégataire vers un nouveau serveur et a procédé à l'intégration de nouveaux développements (7 000 €).

Des frais d'étude (11 700 €) ont été payés dans le cadre de l'analyse du rapport d'activités 2019 du Délégataire ainsi que dans le cadre d'un accompagnement juridique (rédaction des avenants...).

Au titre des refacturations entre budget, 40 % du coût des loyers payés sur le budget principal a été refacturé au budget annexe (cf. budget principal) soit 21 300,28 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Conformément à la délibération du 1^{er} décembre 2020, 40 % du coût de personnel du budget principal est refacturé au budget annexe soit 302 100 €.

Chapitre 042 : Amortissements

Les amortissements liés aux études réalisées entre 2016 à 2020 s'élèvent à 201 125 €.

2. Recettes : 1 334 495,96 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

La redevance de frais de contrôle versée par Val de Loire Fibre s'est établie à 412 448 € en 2021.

La redevance payée par le Syndicat à l'ONF est refacturée à la SCI Ferme de Boulogne conformément à la convention signée le 25 juin 2019 (8 209,41 €).

Une régularisation de TVA a été effectuée en fin de d'exercice (3,68 €).

Chapitre 77 : Charges exceptionnelles

Conformément à la convention signée le 13 décembre 2019, le Département de Loir-et-Cher finance le dispositif des clauses d'insertion prévu dans le cadre de la convention de DSP (36 000 €), cf supra.

Un remboursement d'EDF a été perçu en 2021 suite une régularisation (281,87 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert

Cf. II A 1.

C. Les résultats 2021

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	4 281 597,00	596 815,89
Recettes 2021	1 857 796,00	1 334 495,96
Résultat de l'exercice 2021	-2 423 801,00	737 680,07
Résultat 2020 reporté	19 875 202,34	1 693 174,03
Résultat de clôture 2021	17 451 401,34	2 430 854,10
	19 882 255,44	

Le résultat de clôture 2021 d'investissement s'explique par le versement en avance de phase des financeurs publics au titre du déploiement de la fibre. Cet excédent a diminué en 2021 du fait des versements effectués en 2021 à Val de Loire Fibre.

Le résultat de clôture 2021 en fonctionnement s'explique par les opérations d'ordres (solde des opérations réelles en fonctionnement 2021 : 61 252,07 €).

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

A. Investissement

1. Dépenses : 525 948,48 €

Au 31 décembre 2021, le réseau Val de Loire wifi public est installé sur 137 sites (dont 65 en Loir-et-Cher et 72 en Indre-et-Loire) et compte 453 bornes. Plus particulièrement en 2021, 108 sites ont été déployés.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Dans le cadre du marché avec la société QOS Telecom relatif à la « fourniture, mise en œuvre, fonctionnement et maintenance d'un réseau wifi territorial pour les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher », le Syndicat a versé en 2021, 39 305,30 € pour les études réalisées en amont de chaque déploiement sur un site touristique dont 27 353,04 € au titre du département de Loir-et-Cher et 11 952,26 € au titre du département d'Indre-et-Loire.

Chapitre 21 : Immobilisations en cours

Les installations de bornes wifi sur les deux départements s'élèvent à 184 270,18 € :

- 66 033,28 € pour le Loir-et-Cher (133 bornes déployées en 2021),
- 118 236,90 € pour l'Indre-et-Loire (162 bornes déployées en 2021).

À noter, ces montants ne comprennent pas l'acquisition des bornes wifi puisque en 2020, le Syndicat a fait l'acquisition d'un stock de 400 bornes afin de pallier d'éventuelles ruptures liées à la crise sanitaire. Ces bornes sont utilisées tout au long du déploiement.

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

L'amortissement des subventions versées par les financeurs publics est de 302 373 €.

2. Recettes : 233 210,67 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire et la Région Centre-Val de Loire ont souhaité soutenir financièrement ce projet. Afin de faciliter les démarches d'un gestionnaire de site pour obtenir une subvention publique, le Syndicat, à la demande de ses membres, a mis en place un "guichet unique de subventions". Ainsi, les gestionnaires de sites sollicitent directement auprès du Syndicat la subvention publique allouée par les membres du Syndicat.

Pour ce faire, il a été nécessaire de définir un cadre commun pour l'attribution de ces subventions (définitions de 6 catégories de sites). Ainsi, dans le cadre de sa politique propre, chaque financeur a décidé d'attribuer une subvention en fonction de la typologie du site :

	Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
Loir-et-Cher	1	25 %	25 %	25 %	25 %
	2	30 %	30 %	20 %	20 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	50 %	20 %	0 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	25 %	0 %	50 %
Indre-et-Loire	1	25 %	20 %	20 %	35 %
	2	30 %	20 %	20 %	30 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	20 %	20 %	30 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	0 %	0 %	75 %

Définition des catégories de site :

Catégorie 1 : Petit site touristique

Catégorie 3 : Grand site touristique

Catégorie 5 : Hôtellerie de plein air

Catégorie 2 : Moyen site touristique

Catégorie 4 : Coeur de ville touristique

Catégorie 6 : Hébergements meublés & chambres d'hôtes

Le projet est subventionné par les membres du Syndicat à hauteur de 2 243 758 €. À noter, la Région et les Départements ont pris en charge l'infrastructure à hauteur de 1/3 chacun.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	DATE SIGNATURE CONVENTION	MONTANT DE LA CONVENTION
Région Centre-Val de Loire	22/10/2019	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	14/06/2019	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	21/06/2019	500 000 €
EPCI 41	-	303 400 €
EPCI 37	-	167 358 €
TOTAL GLOBAL		2 243 758 €

Conformément aux conventions de financement, les membres ont versé au Syndicat 109 783,27 € :

- Région Centre-Val de Loire : 65 000 € au titre du Loir-et-Cher (la participation au titre de l'Indre-et-Loire a été soldée en 2020)
- EPCI 41 : 18 444,48 €
- EPCI 37 : 26 338,79 €

La participation des Départements a été versée les années précédentes pour tout ou partie.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Conformément à la délibération du 20 mai 2021, le résultat de fonctionnement de 2020 a été affecté en investissement afin de financer les études d'investissement réalisées en 2020 (5 500 €).

Chapitre 040 : Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements relatives aux frais d'études, frais d'insertion, acquisition des bornes etc., s'élèvent à 117 927,40 € (recettes d'investissement = dépenses de fonctionnement).

B. Fonctionnement

1. Dépenses : 425 899,73 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Dans le cadre du marché avec QOS Telecom, deux types de prestations sont facturées : l'hébergement des données (31 976,70 €) et la maintenance des bornes déployées du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'au 31 octobre 2021 (17 494,71 €). En 2021, des prestations d'interfaçage de migration de la plateforme de QOS vers la plateforme Data Val de Loire ont été facturées (9 872,36 €).

Conformément à la délibération du 1^{er} décembre 2020, le budget principal refacture au budget annexe Wifi 30% du coût des moyens généraux supportés par le budget principal (loyer). Ce montant a représenté 15 975,21 €.

Le Syndicat fournit aux sites un kit de signalétique pour informer les utilisateurs de la présence du réseau Val de Loire wifi public. Cela intègre notamment l'impression de flyer, vitrophanie pour informer le public de la présence d'un réseau wifi sur un site ainsi que la conception et l'impression de panneaux signalétiques (5 439,76 €).

Des frais bancaires liés au paiement en ligne (payfip) proposé aux gestionnaires de sites ont été facturés au Syndicat pour un montant de 13,59 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Conformément à la délibération du 1^{er} décembre 2020, le budget principal refacture au budget annexe les frais de personnel correspondant à 30% du coût supporté par le budget principal. Ce montant a représenté 227 200 €.

Chapitre 042 : Amortissements

Les amortissements se sont élevés à 117 927,40 €.

2. Recettes : 501 781,04 €

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

Comptablement, l'ensemble des recettes perçues du gestionnaire de site sont inscrites en fonctionnement (études, travaux, maintenance).

Dans le cadre de la gestion du service public de fourniture, mise en œuvre, fonctionnement et maintenance d'un réseau wifi, le Syndicat a facturé 160 102,02 € aux gestionnaires de sites, conformément à la grille tarifaire en vigueur. Cette facturation se décompose comme suit :

- Facturation des études et déploiements : 137 607,75 € dont 17 209,98 € pour les sites du Loir-et-Cher et 120 397,77 € pour les sites d'Indre-et-Loire.
- Facturation des services (maintenance, collecte hébergement et traitement des données dans l'infrastructure Data, etc.) : 97 sites facturés soit 22 494,27 € dont 11 394,83 € pour les sites du Loir-et-Cher et 11 099,44 € pour les sites d'Indre-et-Loire. (les sites déployés dans le courant du dernier trimestre 2021 ont fait l'objet d'une facturation début 2022 au titre de la maintenance 2021).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Une régularisation de TVA a été effectuée en fin de d'exercice (0,72 €).

Chapitre 77 : Charges exceptionnelles

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 39 305,30 € conformément à la délibération du 4 juin 2019. Cette subvention a été mise en place afin d'assurer le financement des études d'investissement et d'équilibrer la section de fonctionnement sur le budget annexe « Wifi public Val de Loire ».

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert

Cf. III A 1.

C. Les résultats 2021

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2021	525 948,48	425 899,73
Recettes 2021	233 210,67	501 781,04
Résultat de l'exercice 2021	-292 737,81	75 881,31
Résultat 2020 reporté	902 894,95	0,00
Résultat de clôture 2021	610 157,14	75 881,31
	686 038,45	

Le résultat de clôture 2021 d'investissement (610 157,14 €) s'explique notamment par la reprise du résultat de 2020 (902 894,95 €). En 2020, le Syndicat a perçu le financement en avance de phase de la Région et des deux départements et le rythme du déploiement a été ralenti par la crise sanitaire.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes Très Haut Débit et Wifi public Val de Loire, ci-annexé, est adopté.

Le Président,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe 1 : Note de présentation brève et synthétique du CA 2021.

Annexe 2 : Éditions budgétaires CA 2021 du budget principal et des budgets annexes Très Haut Débit et Wifi public Val de Loire.

Annexe 3 : Rapport de la Commission de contrôle financier (CCF).

Présentation par chapitre budgétaire

Budget principal

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021	Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021
20 Immobilisations incorporelles	151 000,00	60 898,56	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 045 027,55	
204 Subventions d'équipement versées	80 000,00	27 564,49	13 Subventions d'investissement	0,00	3 860 096,37
21 Immobilisations corporelles	73 000,00	19 386,10	10 Dotations, fonds divers et réserves.	0,00	16 415,27
13 Subventions d'investissement	4 959 716,69	0,00	040 Opérations d'ordre de transferts entre section	103 893,00	104 987,87
040 Opérations d'ordre de transferts entre section	12 609,00	12 609,00	021 Virement à la section d'investissement	2 127 405,14	0,00
Total	5 276 325,69	120 458,15	Total	5 276 325,69	3 981 499,51

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021	Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021
011 Charges à caractère général	921 000,00	179 430,57	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 393 399,14	
012 Charges de personnel, frais assimilés	800 000,00	788 656,29	70 Ventes produits fabriqués, prestations	569 300,00	566 575,49
65 Autres charges de gestion courants	81 010,00	62 243,16	74 Dotations, subventions et participations	577 000,00	577 000,00
022 Dépenses imprévues	73 181,00	0,00	75 Autre produit de gestion courante	669 000,00	676 294,93
67 Charges exceptionnelles	117 819,00	66 124,30	77 Produits exceptionnels	0,00	477,58
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	104 990,00	104 987,87	013 Atténuations de charges	3 000,00	7 403,34
023 Virement à la section d'investissement	2 126 308,14	0,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	12 609,00	12 609,00
Total	4 224 308,14	1 201 442,19	Total	4 224 308,14	1 840 360,34

Budget annexe Très Haut Débit

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021	Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021
20 Immobilisations incorporelles	601 213,37	162 580,00	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	19 875 202,34	
27 Autres immobilisations financières	22 645 724,00	3 241 464,00	13 Subventions d'investissement	1 656 671,00	1 656 671,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00	877 553,00	040 Opérations d'ordre de transferts entre section	201 125,00	201 125,00
Total	24 124 490,37	4 281 597,00	021 Virement à la section d'investissement	2 391 492,03	
			Total	24 124 490,37	1 857 796,00

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021	Chapitre budgétaire	Budget 2021	CA2021
011 Charges à caractère général	123 000,00	93 590,89	75 Autres produits de gestion courante	421 000,00	420 661,09
012 Charges de personnel, frais assimilés	302 100,00	302 100,00	77 Produits exceptionnels	36 000,00	36 281,87
65 Autres charges de gestion courants	10,00	0,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00	877 553,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 693 174,03	
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	201 125,00	201 125,00			
023 Virement à la section d'investissement	2 391 492,03				
Total	3 027 727,03	596 815,89	Total	3 027 727,03	1 334 495,96

Budget annexe Wifi public Val de Loire

Dépenses d'investissement			
Chapitre budgétaire		Budget 2021	CA2021
20	Immobilisations incorporelles	224 184,95	39 305,30
21	Immobilisations en cours	1 368 000,00	184 270,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	302 373,00	302 373,00
Total		1 894 557,95	525 948,48

Recettes d'investissement			
Chapitre budgétaire		Budget 2021	CA2021
10	Affectation Résultat	5 500,00	5 500,00
13	Subventions d'investissement	365 000,00	109 783,27
001	Excédent d'investissement	902 894,95	
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	117 928,00	117 927,40
021	Virement à la section d'investissement	503 235,00	
Total		1 894 557,95	233 210,67

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre budgétaire		Budget 2021	CA2021
011	Charges à caractère général	227 000,00	80 772,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 200,00	227 200,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	117 928,00	117 927,40
023	Virement à la section d'investissement	503 235,00	
Total		1 075 373,00	425 899,73

Recettes de fonctionnement			
Chapitre budgétaire		Budget 2021	CA2021
70	Ventes produits fabriqués, prestations	683 000,00	160 102,02
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,72
77	Produits exceptionnels	90 000,00	39 305,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	302 373,00	302 373,00
Total		1 075 373,00	501 781,04